

AGENT DE SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE - ASA PIC

HUB SAFE TRAINING
44340 BOUGUENAIS

Informations pratiques

Du 10/10/2022 au 21/11/2022

- en centre : 196 heures
- en entreprise : 196 heures
- Temps plein
- Cours de jour

Formation entièrement présentielle

[Le détail de la session sur le site de l'organisme](#)

Hub Safe Training

1 rue Charles Lindbergh
44340 Bouguenais
02-40-84-83-32
r.mahi@hubsafetraining.aero
<http://www.hubsafetraining.fr/>

Réunions d'information collective

Non renseigné

Portes ouvertes

Non renseigné

Inscriptions

Ouvert

Pré-requis

Niveau d'entrée : Niveau 3 (CAP, Titres ou équivalents)
- Extrait de casier judiciaire vierge - Être ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne (article L 6342-2 du Code des Transports) - Obtenir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS

Lieu de la formation

Hub Safe Training
1 rue Charles Lindbergh 44340
Bouguenais
02-40-84-83-32

r.mahi@hubsafetraining.aero

Financements possibles

- France Travail
- OPCO

La formation

Objectif Général

Certification

Objectifs

Activités visées :

Agent de Sûreté aéroportuaire habilité en typologie T2 pour :

- l'inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute § 11.2.3.1. et
- l'inspection/filtrage du fret et du courrier § 11.2.3.2. et
- l'inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport § 11.2.3.3. et
- des contrôles d'accès à un aéroport ainsi que des opérations de surveillance et de patrouille § 11.2.3.5.

Agent de Sûreté aéroportuaire habilité en typologie T7 pour :

- l'inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute § 11.2.3.1. et
- l'inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport § 11.2.3.3. et
- l'inspection des véhicules § 11.2.3.4. et
- des contrôles d'accès à un aéroport ainsi que des opérations de surveillance et de patrouille § 11.2.3.5.

Agent de Sûreté aéroportuaire habilité en typologie T10 pour :

- l'inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute § 11.2.3.1. et
- l'inspection/filtrage du fret et du courrier § 11.2.3.2. et
- l'inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport § 11.2.3.3. et
- l'inspection des véhicules § 11.2.3.4. et
- des contrôles d'accès à un aéroport ainsi que des opérations de surveillance et de patrouille § 11.2.3.5.

Compétences attestées :

- Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de

fonds.

- Mettre en oeuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et avenants ou modifications éventuelles.
- Effectuer des contrôles de sûreté réglementaires de façon acceptable conformément conformément aux points 11.2.3.1, 11.2.3.2, 11.2.3.3, 11.2.3.4 et 11.2.3.5 concernés par les typologies du métier exercé et conformément au chapitre 11 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile.

La formation a pour objectif de préparer les candidats à exercer les fonctions d'Agent de Sûreté dans les aéroports et de les préparer à leurs fonctions de contrôle d'accès et d'inspection- filtrage.

Blocs de compétences

> RNCP34487BC01 (CPP Exercice fondamental du métier d'agent de sûreté aéroportuaire (aptitudes communes aux typologies 2, 7 et 10))

- Tenir son poste, dans les limites de sa fonction, et assumer sa responsabilité civile et pénale. Justifier son action par l'application du cadre légal et réglementaire en opérant de manière proportionnée, sécuritaire et conforme. Maîtriser le cadre conventionnel de la branche. Réaliser l'inspection/filtrage des personnes, des articles transportés et des bagages de cabine conformément au point 11.2.3.1 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 et au chapitre 11 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile Réaliser l'inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures destinées aux aéroports conformément au point 11.2.3.3 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 et au chapitre 11 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile Réaliser le contrôle d'accès à un aéroport conformément au point 11.2.3.5 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 et au chapitre 11 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile

- Mises en situation professionnelle - QCU - QCM

> RNCP34487BC02 (CPP Exercer l'inspection filtrage du fret et du courrier nécessaire à l'accès aux typologies 2 et 10)

- Réaliser l'inspection/filtrage du fret et du courrier conformément au point 11.2.3.2 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 et au chapitre 11 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile

- Mises en situations professionnelles - QCM - QCU

> RNCP34487BC03 (CPP Exercer l'inspection filtrage des bagages de soute et des véhicules nécessaire à l'accès aux typologies 7 et 10)

- Réaliser l'inspection/filtrage des bagages de soute conformément au point 11.2.3.1 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 et au chapitre 11 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile Réaliser l'inspection des véhicules conformément au point 11.2.3.4 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 et au chapitre 11 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile

- Mises en situations professionnelles - QCM - QCU

Niveau d'entrée

Niveau 3 (CAP, Titres ou équivalents)

Organisation pédagogique

> Modalité d'enseignement :

- Formation entièrement présentielles

En savoir plus

CHOISIR MON MÉTIER, BONJOUR

Et vous êtes déjà **sur la bonne voix !**

La plateforme téléphonique d'information
sur la formation professionnelle et l'apprentissage
en Pays de la Loire.



**Des chargé.e.s
d'information
à votre écoute**

0 800 200 303

Service & appel
gratuits

